

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 878 145 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

18.11.1998 Bulletin 1998/47(51) Int Cl.⁶: **A45D 19/18**(21) Numéro de dépôt: **98400978.7**(22) Date de dépôt: **22.04.1998**

(84) Etats contractants désignés:

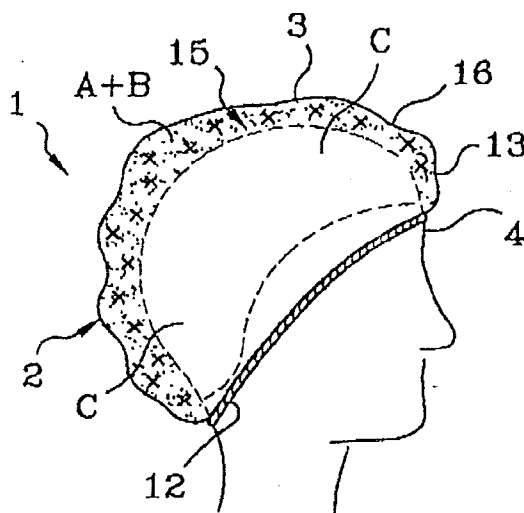
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**

Etats d'extension désignés:

AL LT LV MK RO SI(30) Priorité: **16.05.1997 FR 9706056**(71) Demandeur: **L'OREAL****75008 Paris (FR)**(72) Inventeur: **Vieu, Valérie****75016 Paris (FR)**(74) Mandataire: **Boulard, Denis****L'Oreal,****D.P.I.,****90 rue du Général Roguet****92583 Clichy Cédex (FR)**(54) **Dispositif d'application d'une composition capillaire et procédé d'application utilisant un tel dispositif**

(57) La présente demande concerne un dispositif (1) d'application d'une composition capillaire, comprenant : une enveloppe souple (3) en un matériau étanche à ladite composition, délimitée par un rebord périphérique (13), et apte à définir par repliement partiel de son rebord sur lui-même une poche (2) à l'intérieur de laquelle la composition est introduite, ledit rebord partiellement replié délimitant une ouverture (4) pour ladite poche, des moyens amovibles étant prévus pour obturer de manière étanche ladite ouverture (4), de fa-

çon à définir un volume clos pour permettre avant application, le conditionnement de tout ou partie de la composition et/ou la préparation de ladite composition, l'enveloppe étant adaptée pour, après dépliement du rebord (13), former un "bonnet" (16) apte à recouvrir dans son intégralité, la chevelure (C) de la tête (15) d'une personne, et maintenir la composition en contact direct avec la chevelure, des moyens (12) situés au voisinage du bord périphérique (13) de l'enveloppe assurant le maintien de l'enveloppe souple (3) sur la tête et l'étanchéité au voisinage dudit bord.

**FIG.3D****EP 0 878 145 A1**

Description

La présente invention a trait à un dispositif d'application d'une composition capillaire de type produit de coloration, directe, ton/ton, ou d'oxydation, ainsi que de compositions de décoloration, ou de masques de soin capillaires, etc.. En particulier, l'invention est adaptée à l'application de compositions capillaires, notamment de type coloration d'oxydation, obtenues par mélange d'au moins deux produits. De telles compositions sont de préférence de viscosité relativement importante. A titre indicatif, de telles compositions peuvent être de consistance voisine de celle d'un gel, d'une crème, voire d'une pâte. Des compositions plus liquides peuvent toutefois être utilisées selon l'invention.

A l'heure actuelle, il existe trois modes principaux, de mélange et d'application de produits de coloration. Selon une première méthode, le mélange est réalisé dans une "bouillotte", laquelle comprend un embout applicateur, pour une application mèche par mèche de la composition. Ce type de contenant convient assez bien pour le mélange de deux liquides, ou d'un liquide et d'une crème relativement fluide. Toutefois, si l'un des constituants est très visqueux, le mélange obtenu n'est pas homogène. En outre, dans le cas d'un mélange final très visqueux (consistance d'un masque par exemple), une telle bouillotte ne permet pas la restitution de la totalité du produit.

Selon une autre méthode connue, le mélange est réalisé dans un bol ou dans une barquette. L'application est faite directement avec les mains. Cette forme d'application, nécessitant l'utilisation de gants pour l'application du produit, est très mal acceptée, voire refusée, par les consommatrices. Alternativement, l'application du mélange ou de la composition peut être réalisée au moyen d'un pinceau, ou tout autre applicateur approprié (spatule, peigne, etc.). L'application de la composition capillaire au moyen d'un pinceau convient essentiellement aux cheveux courts mais est trop longue et trop fastidieuse pour des cheveux longs ou mi longs. Pour ces raisons notamment, le pinceau demeure un accessoire réservé aux "professionnels".

Le brevet US 4 116 365 décrit l'utilisation d'une poche malaxeuse contenant une dose de poudre, à laquelle on ajoute la quantité nécessaire de révélateur, de manière à obtenir une pâte qui sera distribuée directement sur les cheveux par l'intermédiaire d'un orifice de décharge. De la même manière que pour les bouillottes, la restitution de tout le produit sur la chevelure est quasiment impossible. Par ailleurs, l'application du produit, en raison de son caractère séquentiel pour les différentes zones de la chevelure, n'est pas d'une homogénéité satisfaisante.

Le brevet US 4 942 893 décrit un système d'application d'un produit capillaire, tel qu'un produit de coloration, dans lequel on isole les mèches à traiter au moyen d'une capsule de manière à confiner les mèches et la solution de coloration pendant un délai suffisant

pour obtenir la coloration souhaitée. Le procédé mis en oeuvre est fastidieux, et limité à la coloration de mèches.

La demande de brevet FR 2 726 164 décrit un dispositif de protection capillaire, notamment destiné à créer une enveloppe de protection des cheveux lors de leur traitement du type permanente, décoloration, régécocolor, couleur ou autres, susceptible d'être accéléré par un apport calorifique. L'enveloppe forme un "matelas" délimité par deux feuilles étanches, à l'intérieur duquel est disposé de l'eau, un gel, ou un bloc de mousse imbibé d'eau, et au travers duquel la chevelure est chauffée. Le produit n'est pas en contact avec la chevelure. Par ailleurs, un tel dispositif ne permet pas de réaliser un mélange de produits en vue de leur application sur la chevelure.

Aussi, est-ce un des objets de l'invention que de fournir un dispositif pour permettre l'application d'une composition capillaire, qui ne présente pas les inconvénients évoqués en référence aux dispositifs de la technique antérieure.

C'est en particulier un objet de l'invention que de fournir un dispositif permettant de réaliser en outre un mélange des constituants entrant dans la préparation d'une telle composition ainsi que l'application d'un tel mélange, de façon simple et rapide, et qui permette l'application de sensiblement tout le mélange réalisé.

C'est un autre objet de l'invention que de fournir un dispositif permettant en outre de conditionner avant application, tout ou partie de la composition à appliquer.

C'est encore un autre objet de l'invention que de fournir un procédé pour appliquer une telle composition capillaire.

Selon l'invention, ces objets sont atteints en réalisant un dispositif d'application d'une composition capillaire, comprenant : une enveloppe souple en un matériau étanche à ladite composition, délimitée par un rebord périphérique, et apte à définir par repliement partiel de son rebord sur lui-même une poche à l'intérieur de laquelle la composition est introduite, ledit rebord partiellement replié délimitant une ouverture pour ladite poche, des moyens amovibles étant prévus pour obturer de manière étanche ladite ouverture, de façon à définir un volume clos pour permettre avant application, le conditionnement de tout ou partie de la composition et/ou la préparation de ladite composition, l'enveloppe étant adaptée pour, après dépliement du rebord, former un "bonnet" apte à recouvrir dans son intégralité, la chevelure de la tête d'une personne, et maintenir la composition en contact direct avec la chevelure, des moyens situés au voisinage du bord périphérique de l'enveloppe assurant le maintien de l'enveloppe souple sur la tête et l'étanchéité au voisinage dudit bord.

Avantageusement, la composition capillaire est obtenue par mélange de deux produits, le mélange étant réalisé juste avant application, à l'intérieur du volume clos formé par la poche. Toutefois, pour certaines applications, de type coloration directe ou masque capillaire, la composition est directement prête à l'emploi, sans

aucun mélange préalable.

Le dispositif ainsi réalisé est particulièrement avantageux en ce qu'il offre une grande simplicité d'application. Dans le cas d'une composition résultant d'un mélange de deux ou plusieurs produits, le mélange est d'une grande rapidité. Par ailleurs, les constituants du mélange peuvent être sensiblement sous n'importe quelle forme galénique : crème + crème, solide (extrudât, comprimé) + eau, crème + poudre + eau, etc.. La totalité de la composition peut être appliquée sur la chevelure. En outre, l'application de la composition sur la chevelure ne nécessite pas de gants, ou d'ustensiles d'application de type pinceau ou autres.

Le matériau constituant le dispositif peut être un matériau plastique ou textile imperméabilisé. A titre d'illustration, on utilise du chlorure de polyvinyle (PVC), du polypropylène (PP), du polyéthylène (PE), du polyéthylène téréphtalate (PET), du polybutylène téréphtalate (PBT), du polystyrène (PS), ou un complexe de type PE/EVOH/PP, ou PE/EVOH/PE, etc..

Avantageusement, le matériau est translucide ou transparent. Cette caractéristique permet d'une part lors du mélange, le cas échéant, de vérifier le degré d'homogénéisation du mélange, et d'autre part, lors de l'application, de vérifier le degré d'homogénéisation de l'application.

Les moyens amovibles pour obturer ladite ouverture peuvent comprendre un lien, élastique ou non, un adhésif, une pince, une ligne de soudure, etc.. Le choix (ou des) moyen(s) de fermeture dépend des fonctionnalités du dispositif selon l'invention. Il est évident que dans le cas où le dispositif d'application est utilisé également comme conditionnement primaire de la composition ou de l'un de ses constituants, le niveau d'étanchéité requis sera supérieur au niveau requis dans l'hypothèse où, outre l'application, le dispositif selon l'invention n'est utilisé que pour la préparation (typiquement le mélange) de la composition, et non pas pour son stockage. Selon un mode de réalisation, on peut prévoir deux moyens de fermeture distincts, l'un assurant la fermeture étanche lors du stockage du dispositif, l'autre assurant la fermeture étanche lors de la préparation de la composition. Ainsi, pour le conditionnement, la fermeture étanche est réalisée au moyen d'une soudure périphérique, au delà des moyens de maintien élastiques, et que l'utilisatrice découpe avant utilisation. Ensuite, pour utiliser le dispositif comme mélangeur, la fermeture étanche de la poche de mélange est réalisée au moyen d'une attache amovible, d'un lien, ou un dispositif de type "Zip". De telles fermetures combinées sont connues notamment pour le conditionnement de certains produits alimentaires tels que les fromages.

Les moyens d'étanchéité comprennent à titre d'exemple une bande élastique montée au voisinage de la périphérie de l'enveloppe, ladite bande élastique pouvant être recouverte de matériau absorbant de manière à empêcher tout écoulement de composition à ladite périphérie. Un tel matériau absorbant peut être constitué

de mousse à cellules ouvertes ou semi ouvertes. Outre l'étanchéité, la bande élastique assure pendant l'application de la composition capillaire, ainsi que pendant le temps de pose, le maintien solide de l'enveloppe sur la tête.

Le dispositif selon l'invention peut être utilisé comme conditionnement primaire de l'un au moins des produits, dans le cas d'une composition résultant du mélange extemporané de deux constituants. Cela permet d'une part de réduire de manière substantielle le coût du conditionnement, et d'autre part de limiter le nombre de manipulations nécessaire à la réalisation du mélange, avant application. Dans le cas d'une composition directement prête à l'emploi, le dispositif peut être utilisé comme conditionnement primaire de la composition. Alternativement, la composition, ou les constituants entrant dans la composition, sont stockés dans des conditionnements classiques (de type barquette, sachet, tube, etc.). Dans cette hypothèse, le dispositif selon l'invention peut être utilisé comme conditionnement secondaire de ces conditionnements classiques, ainsi que des accessoires utilisés pour la préparation et/ou l'application de la composition capillaire.

La composition capillaire peut être une composition de coloration directe, ton sur ton, ou d'oxydation, une composition de décoloration ou un masque capillaire.

Selon un autre aspect de l'invention, on réalise également un procédé pour l'application d'une composition capillaire, consistant à :

- a) former une poche par repliement partiel sur lui-même d'un rebord périphérique d'une enveloppe souple en un matériau étanche à ladite composition, ledit rebord périphérique partiellement replié délimitant une ouverture;
- b) introduire la composition capillaire à l'intérieur de ladite poche, ladite poche formant un "bonnet" adapté pour recouvrir dans son intégralité, la chevelure de la tête d'une personne;
- c) appliquer le bonnet sur la tête de manière à maintenir la composition en contact direct avec la chevelure, des moyens situés au voisinage du bord périphérique de l'enveloppe assurant le maintien de l'enveloppe souple sur la tête et l'étanchéité au voisinage dudit bord; et
- d) masser la chevelure au travers de ladite enveloppe de manière à permettre une application homogène de la composition sur la chevelure.

Avantageusement, la composition capillaire est obtenue par mélange d'au moins deux produits A et B, la préparation de ladite composition consistant à :

- i) introduire les produits A et B à l'intérieur de la poche au travers de ladite ouverture;
- ii) obturer de manière étanche ladite ouverture de manière à former un volume clos et mélanger les produits A et B à l'intérieur du volume clos, pour for-

mer une composition homogène;
 iii) libérer ladite ouverture avant application du bonnet sur la tête.

Selon une caractéristique avantageuse de l'invention, le mélange des produits A et B à l'intérieur de la poche, est réalisé par malaxage avec les mains.

L'invention consiste, mises à part les dispositions exposées ci-dessus, en un certain nombre d'autres dispositions qui seront explicitées ci-après, à propos d'exemples de réalisation non limitatifs, décrits en référence aux figures annexées, parmi lesquelles :

- la figure 1 illustre un premier mode de réalisation du dispositif de conditionnement, de mélange et d'application selon l'invention;
- la figure 2 illustre une variante du dispositif de la figure 1; et
- les figures 3A - 3E illustrent les différentes étapes d'un mode de réalisation du procédé selon l'invention.

La figure 1 à laquelle il est maintenant fait référence, illustre de façon schématique, une première forme de réalisation d'un dispositif de conditionnement et de mélange 1 selon l'invention, tel que pouvant être commercialisé. Dans ce mode de réalisation, le dispositif 1 est conformé sous forme d'une poche 2 en matériau étanche au produit de coloration (par exemple en matériau thermoplastique, de type chlorure de polyvinyle (PVC), polyéthylène (PE), polypropylène (PP), polyéthylène téréphtalate (PET), polybutylène téréphtalate (PBT), ou sous forme d'un complexe de matériaux thermoplastiques (PE/EVOH/PE), ou en un matériau textile imperméabilisé). L'épaisseur du matériau formant la poche peut varier entre 0,5 mm et 2 mm. Les caractéristiques du matériau, en particulier sa nature, son épaisseur, sont choisies de manière à pouvoir former une structure souple qui, comme on le verra plus en détail par la suite, est apte à résister au malaxage manuel nécessaire à la bonne répartition de la composition sur la chevelure.

La poche est en réalité constituée d'une enveloppe 3 conformée sous forme d'un "bonnet" ou "charlotte" 16. Sous la forme illustrée à la figure 1, un rebord périphérique 13 de l'enveloppe 3 est replié sur lui-même de manière à délimiter un volume clos dont une ouverture 4 est obturée de manière étanche par une attache 5. Le bord libre de l'enveloppe 3 présente une bande élastique 12, montée à l'intérieur d'un ourlet périphérique, de manière à permettre, ainsi qu'on le verra plus en détail par la suite, une bonne tenue du bonnet 16 sur la tête lors de l'application du produit, ainsi qu'une étanchéité périphérique. Le serrage réalisé par l'élastique doit être suffisant pour retenir le produit à l'intérieur du bonnet, et l'empêcher de couler. L'étanchéité peut encore être améliorée en recouvrant la bande élastique 12 d'un matériau absorbant, de type mousse à cellules ouvertes ou semi ouvertes, afin d'éviter les coulures de produit lors

de l'application homogène du produit sur la chevelure, ainsi que pendant tout le temps de pose nécessaire à l'action effective du produit. On peut utiliser par exemple, une mousse de polyuréthane. Sous cette forme, le dispositif ainsi commercialisé, contient tous les éléments nécessaires à l'utilisation et à la mise en oeuvre de la coloration. A titre d'exemple, la poche 2 contient les produits 6,7, nécessaires au mélange, sous forme par exemple, d'un tube de crème 6 et d'une coupelle doseuse 7 contenant une poudre. Peuvent être également inclus dans la poche, des gants 8 nécessaires à la manipulation des produits, une notice explicative 10, un sachet 11 d'un produit auxiliaire à ajouter au mélange, etc..

Dans le mode de réalisation de la figure 2, la poche 2 est utilisée comme contenant primaire d'un des produits A (par exemple un oxydant), entrant dans la réalisation du mélange, ou de la composition directement prête à l'emploi (par exemple, une composition de coloration directe ou un masque capillaire). La poche 2 est obturée de manière étanche par une attache 5, ou par tout autre moyen approprié. A titre d'exemple encore, la bande élastique 12 est située en retrait par rapport au bord de l'enveloppe 3 formant la poche, et la fermeture étanche, lors du stockage du produit, est assurée par une soudure thermique 14 ou autre, s'étendant continûment entre le bord de l'enveloppe et la bande élastique 12. Dans l'exemple illustré, les deux moyens de fermeture 5, 14 sont utilisés en combinaison. Avant utilisation, l'utilisatrice découpe la ligne de soudure de manière à ouvrir la poche 2. Le cas échéant, elle défait l'attache 5, laquelle pourra être utilisée à nouveau comme moyen de fermeture amovible si un mélange doit ensuite être effectué dans la poche 2. La poche 2 et son contenu, ainsi que les accessoires et autres éléments nécessaires à la réalisation de la coloration, peuvent être conditionnés à l'intérieur d'un conditionnement secondaire (non représenté), sous forme d'une boîte en carton ou en plastique thermoformé, par exemple. Cette solution permet de réduire les manipulations de produits. Ceci est particulièrement avantageux pour les produits fortement oxydants utilisés dans le domaine de la coloration capillaire.

Les figures 3A-3E, illustrent les différentes étapes d'un mode de réalisation du procédé selon l'invention. A la figure 3A, après avoir pris soin de replier partiellement sur lui-même, le rebord périphérique 13 du bonnet 16, de manière à donner plus de profondeur au volume ainsi formé, les deux produits A et B sont introduits au travers de l'ouverture 4 délimitée par le bord libre du rebord périphérique 13.

A la figure 3B, l'ouverture 4 a été obturée de manière étanche par une attache 5, de manière à former un volume clos contenant les produits A et B. A l'aide des mains, l'utilisatrice malaxe l'ensemble de manière à réaliser un mélange aussi homogène que possible. Afin de pouvoir visualiser le mélange, sans avoir à ouvrir la poche 2, celle-ci est réalisée avantageusement en un ma-

tériau transparent ou translucide.

A la figure 3C, l'attache 5 est enlevée de manière à redonner à la poche 2, une configuration proche de celle d'un bonnet 16, de type "bonnet de douche". Le mélange A + B qu'il contient est parfaitement homogène et est prêt pour être appliqué sur la chevelure (C) de la tête 15 d'une personne. Afin d'en permettre l'application telle qu'elle sera décrite plus en détail par la suite, le mélange est de préférence, de consistance crémeuse à pâteuse.

A la figure 3D, le bonnet 16 est appliqué sur la tête 15 de la personne de manière à recouvrir sensiblement toute la chevelure C de la personne. Pour faciliter l'application du bonnet 16 et de son contenu sur la tête, l'utilisatrice de préférence, penche la tête vers le bas, de manière à éviter d'avoir à retourner le bonnet lors de sa pose sur la tête. Cette précaution est d'autant plus utile que la composition est liquide. Le mélange A + B est directement au contact de la chevelure C. Le bonnet est maintenu sur la tête au moyen de l'élastique périphérique 12, lequel assure en outre l'étanchéité de manière à empêcher toute coulure de produit, notamment sur le visage de la personne.

Il reste ensuite à répartir de façon homogène le mélange sur la chevelure. Pour cela, ainsi qu'illustré à la figure 3E, l'utilisatrice masse la chevelure au travers du bonnet 16, l'espace existant entre la chevelure C et le bonnet, permettant une bonne répartition du produit sur la chevelure. Il est à noter que le bonnet est d'un volume suffisant pour d'une part contenir toute la chevelure de la personne, et d'autre part, maintenir le produit en contact direct avec la chevelure, tout en laissant un espace suffisant entre le bonnet et la chevelure, de manière à autoriser un malaxage efficace de la chevelure au travers du bonnet, afin de répartir de façon homogène le produit sur toute la chevelure. La réalisation du bonnet 16, en matériau transparent ou translucide, permet avantageusement de s'assurer de la bonne homogénéisation du produit sur la chevelure. Après avoir obtenu une application suffisamment homogène du produit sur la chevelure, et après écoulement du temps de pose nécessaire, le bonnet est retiré. Le produit qu'il contenait a été transféré dans sa quasi-totalité sur la chevelure de l'utilisatrice. Il ne reste sensiblement aucun produit dans le bonnet 16.

Dans la description détaillée qui précède, il a été fait référence à des modes de réalisation préférés de l'invention. Il est évident que des variantes peuvent y être apportées sans s'écarter de l'esprit de l'invention telle que revendiquée ci-après.

Revendications

1. Dispositif (1) d'application d'une composition capillaire, comprenant : une enveloppe souple (3) en un matériau étanche à ladite composition, délimitée par un rebord périphérique (13), et apte à définir par repliement partiel de son rebord sur lui-même une

poche (2) à l'intérieur de laquelle la composition est introduite, ledit rebord partiellement replié délimitant une ouverture (4) pour ladite poche, des moyens amovibles (5) étant prévus pour obturer de manière étanche ladite ouverture (4), de façon à définir un volume clos pour permettre avant application, le conditionnement de tout ou partie de la composition et/ou la préparation de ladite composition, l'enveloppe étant adaptée pour, après dépliement du rebord (13), former un "bonnet" (16) apte à recouvrir dans son intégralité, la chevelure (C) de la tête (15) d'une personne, et maintenir la composition en contact direct avec la chevelure, des moyens (12) situés au voisinage du bord périphérique (13) de l'enveloppe assurant le maintien de l'enveloppe souple (3) sur la tête et l'étanchéité au voisinage dudit bord.

2. Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que ledit matériau est un matériau plastique ou textile imperméabilisé.

3. Dispositif selon la revendication 2 caractérisé en ce que ledit matériau est translucide ou transparent.

4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3 caractérisé en ce que lesdits moyens amovibles (5) pour obturer ladite ouverture comprennent un lien, élastique ou non, un adhésif, une pince, une soudure périphérique, etc., ou toute combinaison de tels moyens.

5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 4 caractérisé en ce que lesdits moyens d'étanchéité (12) comprennent un élastique monté au voisinage de la périphérie de l'enveloppe (3), ledit élastique étant recouvert de matériau absorbant de manière à empêcher tout échappement de composition à ladite périphérie.

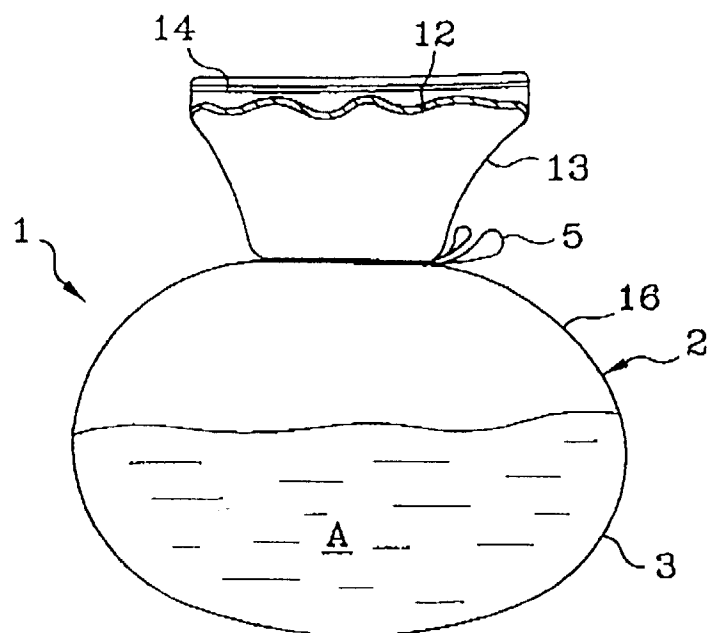
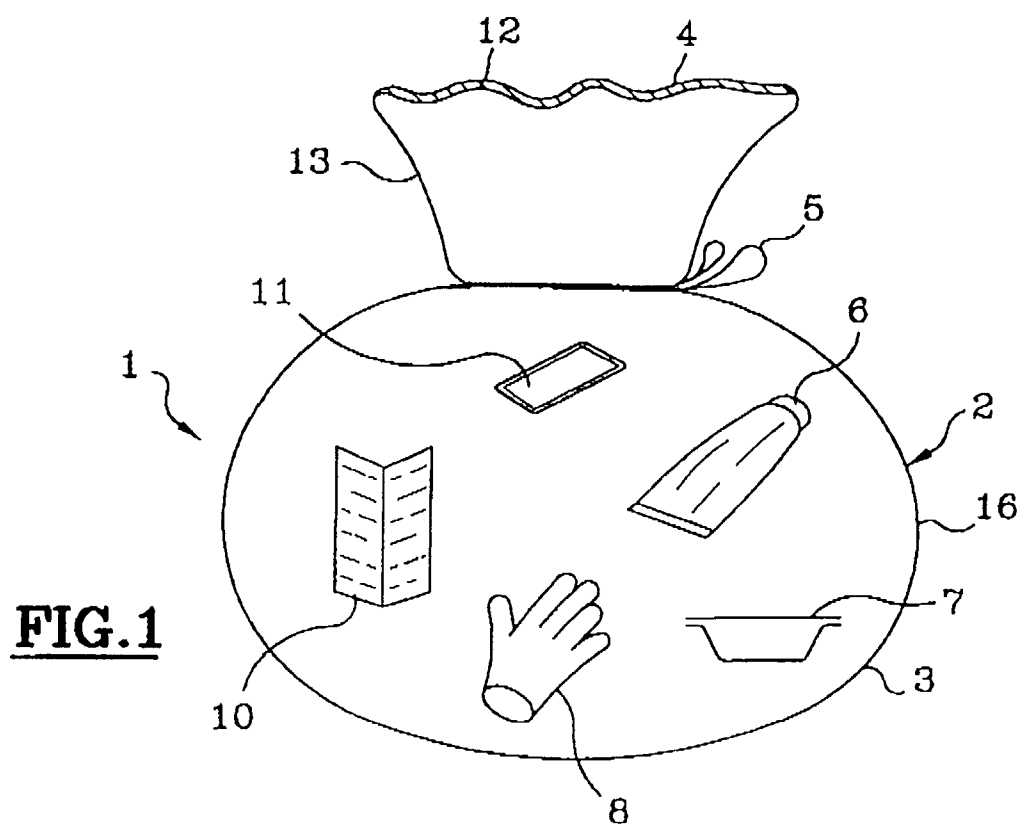
6. Dispositif selon la revendication 5 caractérisé en ce que ledit matériau absorbant est constitué de mousse à cellules ouvertes ou semi ouvertes.

7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 6 caractérisé en ce que la composition est obtenue par le mélange de deux produits A et B, ledit mélange étant réalisé à l'intérieur du volume clos, de façon à obtenir une composition homogène.

8. Dispositif selon la revendication 7 caractérisé en ce que ladite enveloppe (3) est utilisée comme conditionnement primaire de l'un des produits (A).

9. Dispositif selon la revendication 7 ou 8 caractérisé en ce que les produits A et B sont sous forme d'une crème, d'une poudre, d'un fluide, ou d'un solide.

10. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que la composition capillaire est une composition de coloration directe, ton sur ton, ou d'oxydation, une composition de décoloration ou un masque capillaire. 5
11. Procédé pour le mélange et l'application d'une composition capillaire, consistant à :
- a) former une poche (2) par repliement partiel sur lui même d'un rebord périphérique (13) d'une enveloppe souple (3) en un matériau étanche à ladite composition, ledit rebord périphérique partiellement replié délimitant une ouverture (4); 10 15
 - b) introduire la composition capillaire à l'intérieur de ladite poche, ladite poche formant un "bonnet" (16) adapté pour recouvrir dans son intégralité, la chevelure (C) de la tête d'une personne; 20
 - c) appliquer le bonnet (16) sur la tête de manière à maintenir la composition en contact direct avec la chevelure (C), des moyens (12) situés au voisinage du bord périphérique (13) de l'enveloppe assurant le maintien de l'enveloppe souple (3) sur la tête et l'étanchéité au voisinage dudit bord; et 25
 - d) masser la chevelure au travers de ladite enveloppe (3) de manière à permettre une application homogène de la composition sur la chevelure (C). 30
12. Procédé selon la revendication 11 caractérisé en ce que ladite composition capillaire est obtenue par mélange d'au moins deux produits A et B, la préparation de ladite composition consistant à : 35
- i) introduire les produits A et B à l'intérieur de la poche (2) au travers de ladite ouverture (4);
 - ii) obturer de manière étanche ladite ouverture (4) de manière à former un volume clos et mélanger les produits A et B à l'intérieur du volume clos, pour former une composition homogène;
 - iii) libérer ladite ouverture (4) avant application du bonnet sur la tête. 40 45
13. Procédé selon la revendication 12 caractérisé en ce que le mélange des produits A et B à l'intérieur de la poche est réalisé par malaxage avec les mains. 50
- 55



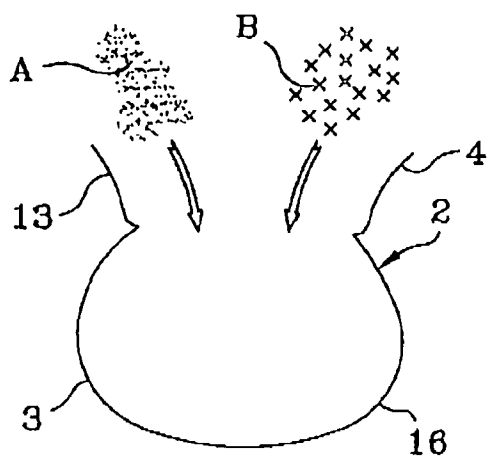


FIG. 3A

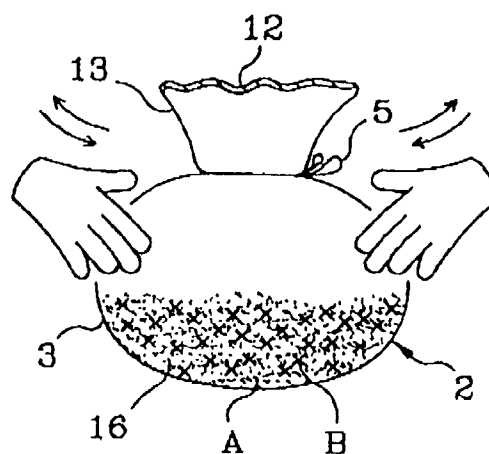


FIG. 3B

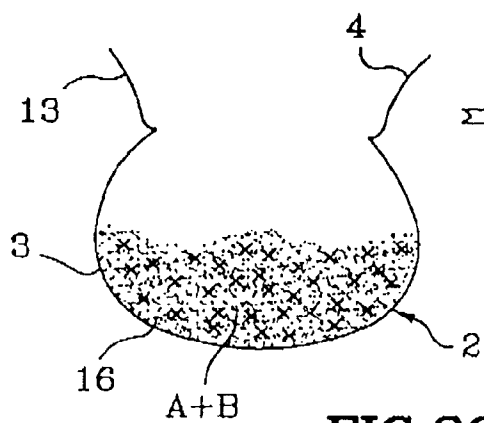


FIG. 3C

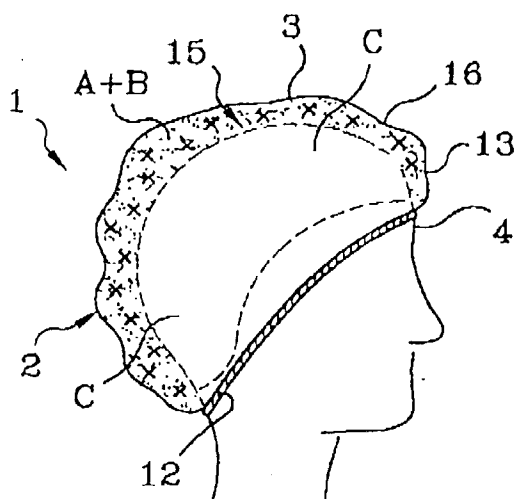
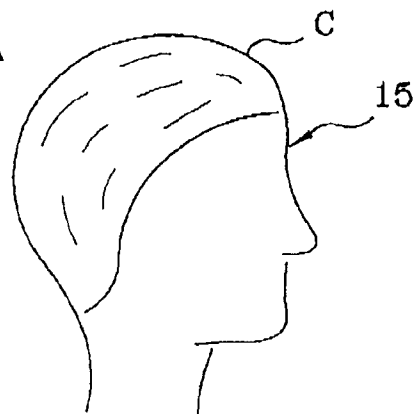


FIG. 3D

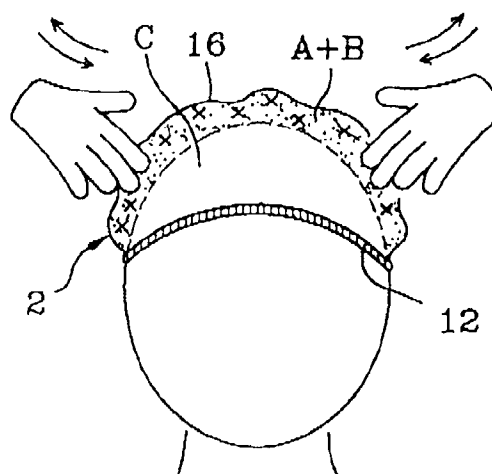


FIG. 3E



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 98 40 0978

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	US 4 506 783 A (S. MORGANROTH) 26 mars 1985 * colonne 2, ligne 51 - colonne 3, ligne 17; figures 1,6 *	1,2,7-13	A45D19/18
A	EP 0 628 495 A (L'ORÉAL) 14 décembre 1994 * abrégé; figures 2,5 *	1-3,7-10	
A	* colonne 4, ligne 16 - colonne 5, ligne 4; figures 6A-6E *	11-13	
A	US 2 858 834 A (B.L. GIVENS) 4 novembre 1958 * colonne 1, ligne 56 - colonne 2, ligne 36; figures 1,3 *	1,2,5,6, 11	
A	US 3 819 107 A (R.E. RYDER) 25 juin 1974 * abrégé; figures 1-3 *	1,4,11, 12	
A	US 4 209 027 A (S. MORGANROTH) 24 juin 1980 * colonne 9, ligne 62 - ligne 66; figure 34 *	7	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
A	US 4 914 754 A (M. RUTH) 10 avril 1990		A45D B65D
D,A	US 4 942 893 A (A.J. TROTTIER) 24 juillet 1990		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 19 août 1998	Examineur SCHMITT, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intermédiaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.92 (P4/C02)